REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Six Février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 30 Janvier 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH,PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, BLIN, FELGERES,
MM. MEZURE, HUA, AOUN, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SUCHET donne pouvoir à M AUGIER
Mme LE GRAND donne pouvoir à M SAZDOVITCH
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT,
Mme PIRES, HUSSON, BUCHON-SCHULTZ,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-08 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'animation des activités de loisirs du Carrefour des Jeunes pendant les vacances scolaires ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

La création à compter du 06/02/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures,

DIT QUE

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour les périodes d'ouverture du Carrefour des jeunes lors des congés scolaires. Il devra justifier d'une expérience professionnelle significative ou d'un diplôme dans le domaine de l'animation.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 07/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250206-DEL2025_08-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/02/2025 à 15:24